

HABILITATION FORMATEURS

Filière Accompagnateur Bénévole Randonnée

FFEPGV – Formation obligatoire pour les organismes de formation

Nouveauté

⌚ Durée 26 heures (4 jours)	Frais pédagogiques 1 040 €	Frais d'inscription 30 €	Participants 15 maximum
--	--------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- › **Public cible**
- › Formateurs CF et DF ayant une appétence pour l'extérieur et la formation de bénévoles
- › CTR, CTT, CRT et DTT
- › **Prérequis**
- › Être salarié d'une structure FFEPGV
- › Avoir des connaissances en randonnée et dans la pratique

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- › Maîtriser les modalités d'organisation des différentes formations de la filière (ABB, ABR1, ABR2)
- › Définir les stratégies de formation et les attendus de chaque niveau
- › Maîtriser le cursus de formation — du positionnement aux évaluations — en vivant des situations concrètes
- › Connaître et savoir transmettre les contraintes réglementaires et sécuritaires
- › Appréhender les principes de l'andragogie adaptée au bénévole

CALENDRIER ET LIEUX DE FORMATION

Dates	Lieu de formation	Volume
10 septembre 2026 — CV lancement	À distance	4 heures
15 au 18 septembre 2026	Autrans Méaudre	21 heures
1er juin 2027 — CV Bilan et validation	À distance	1 heure

CONTENU DE LA FORMATION

- › Éléments de sécurité indispensables et cotation
- › Mises en situation : sécurité et secours en milieu naturel
- › Contenus de formation planche pour les niveaux ABB, ABR1 et ABR2
- › Reconnaissance du terrain et orientation pour sécuriser le groupe
- › Outils pédagogiques mis à disposition
- › Approche andragogique adaptée aux bénévoles
- › Co-construction avec un Accompagnateur En Montagne (AEM)
- › Modalités d'alternance, de suivi et de certification

AVANT LA FORMATION

Un temps de positionnement est prévu pour identifier les motivations, les expériences professionnelles et les attentes de chaque stagiaire. L'objectif est d'adapter le parcours de formation au plus près des besoins.

-  **Questionnaire préalable : en cours de construction**
-  **Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation**
-  **Bulletin d'inscription à valider par l'employeur et le Conseiller Technique Régional**

MOYEN PÉDAGOGIQUES & ÉVALUATION

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> › Outils & méthodes › Travaux en sous-groupes › Apports théoriques et techniques › Présentations interactives (diaporamas) › Études de cas et ateliers pratiques › Échanges et discussions entre pairs › Supports écrits et numériques › Manuels | <ul style="list-style-type: none"> › Évaluation & validation › Évaluation continue tout au long de la formation › Suivi de la mise en place sur le terrain › Échanges sur les expériences lors de la classe virtuelle de bilan › Diplôme remis : › Certificat de réalisation › En fin de formation : › Questionnaire d'évaluation disponible sur l'espace Digiforma |
|--|--|

ÉQUIPE DE FORMATION

Directeur de formation

Rémi Jacquemard – Conseiller technique national et référent technique

Formateurs & intervenants

Céline Marlot – Experte et Formatrice
Grégory Curiel – Accompagnateur En Montagne

POINTS FORTS & BÉNÉFICES

-  **L'habilitation garantit le respect des référentiels fédéraux en matière de sécurité, d'orientation et de conduite de groupe.**
-  **La formation renforce la maîtrise des pratiques de randonnée et de l'approche Sport-Santé dans les activités extérieures EPGV.**
-  **Elle renforce la légitimité du formateur comme expert extérieur et garant des bonnes pratiques au sein du réseau EPGV.**
-  **Elle ouvre des perspectives en ingénierie de formation et en accompagnement des clubs dans leurs projets extérieurs.**

ACCESSIBILITÉ & CONTACT

Situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap ? Faites-le nous savoir : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

Référente handicap : emily.martineau@ffepgv.fr

Renseignements & inscription

Bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site fédéral.

Référente administrative : meriam.pigeau@ffepgv.fr

FINANCER SA FORMATION

Demande de Plan de Développement des Compétences (PDC) par l'employeur. Si refus, prise en charge fédérale (selon les barèmes fédéraux et sur justificatifs du refus de la demande de PDC).